

Pour nos salaires, nos emplois, nos conditions de travail en grève le 5 octobre !

27 septembre 2021

septembre 2021

POUR

**NOS SALAIRES
NOS EMPLOIS
NOS CONDITIONS
DE TRAVAIL**

EN GRÈVE LE 5 OCTOBRE !

La Poste détient décidément la palme de la radinerie. Alors que le gouvernement a annoncé une (très légère) augmentation du SMIC (une hausse mécanique liée à l'inflation), le PDG a annoncé dans un premier temps qu'il refusait de répercuter cette augmentation, sous prétexte d'une rémunération globale (incluant les primes donc) plus élevée. Philippe Wahl réussit donc à faire pire que Macron !

Chassez le naturel...

Finalement, la DRH groupe annonce, le 22 septembre, la répercussion à La Poste de l'augmentation du SMIC. Notre fédération avait, la veille, écrit à P. Wahl pour demander cette répercussion. Mais nous ne sommes pas suffisamment naïfs (ou cyniques) pour croire (ou faire croire) que le siège a subitement découvert qu'il fallait reprendre les revendications de **Sud** PTT.

D'une part, cette annonce a légitimement provoqué un tollé dans les services.

D'autre part, après la déclaration de la Ministre du Travail ("Des minima de branches qui sont inférieurs au SMIC, ce n'est clairement pas normal") et l'annonce, par la Ministre de la Fonction publique, de l'augmentation de l'indice minimal de traitement des fonctionnaires de 37 €, on peut dire que ça la foutait mal de camper sur une telle position. P. Wahl, ce grand patron social, se place à la remorque de la macronie.

Et encore, nos patrons ne peuvent pas s'empêcher d'être mesquins, jusqu'au bout !

La répercussion ne se fait que sur les salaires de bases (les collègues en I.2 et le premier échelon des I.3), ce qui concerne à peine 15 000 agents. Comme La Poste refuse de répercuter cette augmentation sur l'ensemble des grilles salariales (ce qui aurait été la logique même), cela a pour résultat un tassement de ces dernières.

Notre salaire réel en baisse

En réalité cette attitude déplorabile n'est que le fidèle reflet de la politique postale en matière de salaires. Alors que le point d'indice est congelé (et même surgelé !) depuis des années, aucune prime qui permettrait de compenser cette perte n'est versée aux fonctionnaires. Côté contractuel-le-s, le résultat des NAO (négociations annuelles obligatoires) se solde tous les ans par un quasi zéro pointé.

Résultat, avec les hausses de prix (+12,7 % pour l'énergie cette année

Sud

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

POUR

NOS SALAIRES NOS EMPLOIS NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

EN GRÈVE LE 5 OCTOBRE !

La Poste détient décidément la palme de la radinerie. Alors que le gouvernement a annoncé une (très légère) augmentation du SMIC (une hausse mécanique liée à l'inflation), le PDG a annoncé dans un premier temps qu'il refusait de répercuter cette augmentation, sous prétexte d'une rémunération globale (incluant les primes donc) plus élevée. Philippe Wahl réussit donc à faire pire que Macron !

Chassez le naturel...

Finalement, la DRH groupe annonce, le 22 septembre, la répercussion à La Poste de l'augmentation du SMIC. Notre fédération avait, la veille, écrit à P. Wahl pour demander cette répercussion. Mais nous ne sommes pas suffisamment naïfs (ou cyniques) pour croire (ou faire croire) que le siège a subitement découvert qu'il fallait reprendre les revendications de **Sud** PTT.

D'une part, cette annonce a légitimement provoqué un tollé dans les services.

D'autre part, après la déclaration de la Ministre du Travail ("*Des minimas de branches qui sont inférieurs au SMIC, ce n'est clairement pas normal*") et l'annonce, par la Ministre de la Fonction publique, de l'augmentation de l'indice minimal de traitement des fonctionnaires de 37 €, on peut dire que ça la foutait mal de camper sur une telle position. P. Wahl, ce grand patron social, se place à la remorque de la macronie.

Et encore, nos patrons ne peuvent pas s'empêcher d'être mesquins, jusqu'au bout !

La répercussion ne se fait que sur les salaires de bases (les collègues en I.2 et le premier échelon des I.3), ce qui concerne à peine 15 000 agents. Comme La Poste refuse de répercuter cette augmentation sur l'ensemble des grilles salariales (ce qui aurait été la logique même), cela a pour résultat un tassement de ces dernières.

Notre salaire réel en baisse

En réalité cette attitude déplorable n'est que le fidèle reflet de la politique postale en matière de salaires. Alors que le point d'indice est congelé (et même surgelé !) depuis des années, aucune prime qui permettrait de compenser cette perte n'est versée aux fonctionnaires. Côté contractuel-le-s, le résultat des NAO (négociations annuelles obligatoires) se solde tous les ans par un quasi zéro pointé.

Résultat, avec les hausses de prix (+12,7 % pour l'énergie cette année

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Solidaires
Union syndicale

TÉLÉTRAVAIL :

LE CHANTAGE CONTINUE

La Poste a ouvert des négociations sur un avenant modifiant l'accord de 2018 sur le télétravail que SUD a signé.

Celui-ci s'appliquera à tout le monde et sera valable jusqu'au 27 juillet 2022, date de fin de l'accord actuel.

Au lieu de se contenter d'un élargissement des activités éligibles et de transposer les nouvelles règles URSSAF, la direction du siège en profite pour revoir les indemnités à la baisse et imposer de nouvelles contraintes.

Après l'échec de l'avenant sur le télétravail de «crise», elle renouvelle son odieux chantage à la signature auquel aucune organisation syndicale n'avait cédé en novembre 2020, juste avant les élections au conseil d'administration.



Les oubliés des activités éligibles

SUD ne cesse de le répéter depuis le début de la pandémie, l'accord de 2018 doit s'appliquer à tous les nouveaux télétravailleurs-euses de la crise Covid. Ils sont 40 000 !!! L'avenant propose un élargissement de l'éligibilité pour qu'il s'applique à 33 000 collègues au lieu de 18 000 actuellement, en laissant de côté 7 000 d'entre eux...

Parmi les écartés :

Toute la ligne bancaire... du réseau ! Tous les postiers des centres financiers pourront eux en bénéficier. La Poste veut faire la distinction entre ceux qui reçoivent des personnes physiques des autres commerciaux au cas où un client veuille les voir immédiatement ! Par contre, quand on pose la question pour les conseillers pros en charge des personnes morales : ils n'y ont pas pensé et nous donnerons la réponse plus tard !

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

Pour les DCN, attention aux déceptions... On nous indique que le télétravail sera autorisé à la DSRH ou dans les directions de relations clients (DDCE, DEDT, DNT...) mais à priori pas sur les directions techniques comme la DT qui pourtant, a encore des collègues qui télétravaillent à 100 % à ce jour.

Pourtant, La Poste ne cesse de le répéter, impossible de revenir avant Covid. L'espoir de pouvoir enfin télétravailler officiellement pour les collègues est important et on nous a même répété que si on ne signe pas l'avenant, ce sont les organisations syndicales qui empêcheront les postier-es de télétravailler ! Et pourtant, dès le démarrage, La Poste exclue 7 000 collègues qui quoiqu'il arrive, même s'ils télétravaillent aujourd'hui, ne seront toujours pas éligibles, même pas un jour par mois comme cela s'est fait dans d'autres directions avant la pandémie.

SUD a quand même rappelé qu'il y a un énorme problème de légalité dans les directions qui entassent les nouvelles conventions en attendant d'avoir le feu vert du siège. Elles créent des télétravailleuses à 2 vitesses : ceux qui ont signé une convention avant la pandémie et qui ne peuvent même pas modifier leur jour de télétravail et ceux qui réalisent les mêmes activités mais en dehors de tout contrat et donc de toute indemnité !

La Poste nous a répondu que rien n'était figé puisque depuis mars 2020, le nombre de conventions signées est passé de 4 800 à 6 800 (bien loin des 18 000 éligibles actuellement). Il suffit donc d'avoir un responsable de NOD qui n'obéit pas aux consignes du siège pour pouvoir signer une convention ! Ils ont quand même été obligés de reconnaître que, signature d'avenant ou pas, dans toutes les DCN où le télétravail s'appliquait avant la pandémie, des conventions devront être signées ! Par contre, ils ne veulent pas entendre parler de rétroactivité !

Une fois de plus, La Poste démontre qu'elle estime se situer au-dessus des lois ! Et pourquoi ces conventions ne sont-elles toujours pas signées ? Et si c'était pour gonfler leur nombre après la signature de l'avenant ? On a sans doute l'esprit mal placé, mais on n'a pas trouvé d'autres raisons et La Poste ne nous en donne aucune...

SUD continue de revendiquer que chaque télétravailleuse du Covid puisse bénéficier d'une convention de télétravail de l'accord de 2018 s'il le désire.



Une nouvelle contrainte... pour les jours télétravaillables !

Même si le document n'est pas vraiment clair et contrairement au discours de certaines directions, on nous a bien confirmé que les modalités concernant le nombre de jours de télétravail ne devraient pas changer : 1 ou 2 jours pour tout le monde, 3 jours pour les seniors et plus si besoin pour les postier-es RQTH sur prescriptions médicales.

Par contre, une petite phrase a été ajoutée : il ne sera plus possible de télétravailler 2 jours consécutifs ! Pourquoi ? Les représentants de La Poste ont été incapable de nous donner une explication !!! SUD a pourtant expliqué que du coup, cela oblige à porter le matériel plus souvent ou que les plannings risquent d'être plus compliqués à établir pour les managers...

Nous avons demandé la fourniture d'un sac à dos qui a été refusé et nous avons signalé que pour tous ceux qui bossent sur 5 jours avec 3 jours de télétravail, il est impossible de ne pas avoir 2 jours consécutifs et là... ils ont répondu qu'en effet, la condition de n'appliquerait sans doute pas pour les télétravailleuses sur 3 jours ! Nous avons demandé si le télétravail serait possible le samedi et là aussi, ils n'y ont pas pensé, on aura la réponse plus tard...

SUD revendique que la fixation des jours de télétravail soit réalisée en accord entre les agents et leurs responsables, sans contraintes injustifiées.

VIVE LE TÉLÉTRAVAIL !



Indemnités : encore des économies prévues

L'accord de 2018 prévoit une prime forfaitaire de 130 euros bruts par an pour les classes IV et une prime de 300 euros bruts par an pour les classes I à III. Le remboursement du diagnostic électrique à hauteur de 120 € maxi, a été totalement oublié, nous n'avons eu aucune réponse lors de la réunion plénière pour savoir s'il est maintenu...

Les nouvelles règles URSSAF prévoient des indemnités en net avec un maximum de 10 €/mois pour un jour hebdomadaire de télétravail, 20 €/mois pour 2 jours et 30 €/mois pour 3 jours et plus. La Poste propose donc dans l'avenant : 8 €/mois pour un jour hebdomadaire et 12 €/mois pour deux jours et plus. Elle se situe donc en dessous et applique un tarif dégressif en nous expliquant qu'on a moins de frais à partir d'un deuxième jour ?! Ah bon, alors pourquoi l'URSSAF n'a-t-il pas adopté le même raisonnement comme il le fait sur d'autres barèmes ?

La Poste écrit « En projection annuelle, cette

évolution conduit à une hausse ou un maintien global du montant versé »...

Pour La Poste ou pour les collègues ? De son côté, c'est une certitude puisqu'elle propose des montants en baisse et qu'ils sont totalement défiscalisés. Nous n'avons évidemment pas les sommes mais les économies doivent être de taille, surtout qu'elle a déjà commencé en ne versant pas les primes de l'accord de 2018 aux collègues qui pourtant, sont déjà éligibles ! Il ne sera donc pas si compliqué d'élargir le champ, surtout si on rajoute les gains réalisés par le biais du flex office, dont là aussi elle ne répond pas à nos demandes de communication des économies !

Au niveau du personnel, la hausse concernera les cadres sups qui télétravailleront 2 jours par semaine (ça reste à démontrer pour un jour) mais pour tous les autres, nous

n'utilisons pas les mêmes calculettes ! La Poste nous explique que les classes I à III, ne perdent pas tant que ça car 300 € bruts, ça fait 231 € net et comme en plus, il fallait déclarer aux impôts, en fonction des tranches, il restait 160 € à 205 €, donc pas si loin du maximum possible avec l'avenant : 144 € net ! 61 € d'écarts, on ne trouve pas que cela corresponde à « un maintien du montant versé » !

Par ailleurs, leur belle démonstration, ne prend évidemment pas en compte les collègues qui ne paient pas d'impôts (ça les dépasse sans doute !) et estime que tout le monde aura au moins 2 jours alors que nous avons constaté avant le Covid à quel point certaines directions empêchaient le télétravail... Pas sûr qu'elles soient prêtes à attribuer 2 jours hebdomadaires !

SUD revendique pour tout le monde, sans distinction de grade, une indemnité annuelle de 240 € nette comme le prévoit l'URSSAF, équivalente aux 300 € bruts prévus dans l'accord de 2018.

LES SALAIRES DOIVENT AUGMENTER !

Sur les douze derniers mois, l'augmentation :

- des prix des produits frais : + 6,8 %
 légumes + 11,3 % ; fruits + 4,2 %
- des prix de l'énergie : + 12,7 %
 produits pétroliers + 16,9 % ; gaz + 31,2 %

**Nous ne voulons plus des primes "Macron" ou des primes "Covid",
au caractère aléatoire**

Nous voulons des augmentations de nos salaires !

ÉCONOMIE

LES ENTREPRISES DU CAC40 VONT VERSER 51 MILLIARDS D'EUROS DE DIVIDENDES, BIEN PLUS QUE LEURS BÉNÉFICES

Avec la crise du Covid-19 et l'influx massif d'aides publiques pour aider les entreprises à survivre à une activité partiellement ou totalement arrêtée, la question du versement des dividendes est très sensible. Les entreprises aidées du CAC40 ont dû s'abstenir en 2020, mais elles semblent bien décidées à se rattraper en 2021 en versant bien plus que leurs bénéfices.

**Tout ça, c'est grâce au travail
des salarié-es !**

**Les profits pour les uns,
l'austérité pour les autres...
c'est NON !**

ECONOMIE - ÉCONOMIE FRANÇAISE

Financ. ★ Partager

Les sociétés du CAC 40 dépassent leurs sommets de 2019

La plupart des multinationales françaises ont affiché, au premier semestre, une activité et des bénéfices sans précédent.

SECURITAGE

Les géants du CAC 40 affichent des résultats éclatants en sortie de crise ➡

Les 37 groupes du CAC 40 qui ont publié leurs résultats du premier semestre ont dégagé un montant record de 57 milliards d'euros de profits. Non seulement la page de la crise est tournée, mais les performances de 2019 sont largement dépassées. Les plans de réorganisation mis en place ces deux dernières années portent leurs fruits.

ALORS, MARDI 5 OCTOBRE :

à l'appel de Solidaires, la CGT, Force Ouvrière et la FSU

EN GRÈVE ET DANS LA RUE !

SUD

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Septembre 2021

Union
syndicale
Solidaires

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Nouvel-article-No-24793>